



# Ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'influenza aviaire présente dans certains États membres de l'Union européenne et en Irlande du Nord

## Modification du 17 février 2022

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)  
arrête:*

I

L'ordonnance de l'OSAV du 15 octobre 2021 instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'*influenza* aviaire présente dans certains États membres de l'Union européenne et en Irlande du Nord<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Titre*

Ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'*influenza* aviaire présente dans certains États membres de l'Union européenne

II

L'annexe est remplacée par la version ci-jointe.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 19 février 2022.

17 février 2022

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires:

Hans Wyss

<sup>1</sup> RS 916.443.102.1

<sup>2</sup> Publication urgente du 18 février 2022 au sens de l'art. 7, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512).

*Annexe*  
(art. 1 et 2, al. 1, et 3 à 5)

## Région et zones réglementées

### 1 Zones réglementées dans les États membres de l'UE concernés

Les États membres de l'UE concernés ainsi que leurs zones réglementées sont inscrits dans la décision d'exécution suivante:

Acte législatif de l'UE	Titre et date de publication du texte législatif et dates de publication des actes modificateurs
Décision d'exécution (UE) 2021/641	Décision d'exécution (UE) 2021/641 de la Commission du 16 avril 2021 concernant des mesures d'urgence motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans certains États membres, JO L 134 du 20.4.2021, p. 166; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2022/198, JO L 31 du 14.2.2022, p. 56

### 2 États membres de l'UE

Des zones réglementées ont été délimitées dans les États membres de l'UE suivants:

Allemagne  
Bulgarie  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
France  
Hongrie  
Italie  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Roumanie  
Tchéquie